

3. Que les troupes qui ont suivi le même parti, soient cassées.

4. Qu'on ne puisse, à l'avenir, lever aucunes troupes, sans le consentement du Roi & de la République.

5. Que les Généraux Polonois, ne puissent point avoir de troupes au-delà du nombre qui leur sera prescrit.

6. Que le Grand Conseil, nomme un Député pour aller à Constantinople, informer le Grand Sultan, du retour du Roi Auguste, & de ses Alliances pour le maintenir sur le Trône.

7. Enfin que Sa M. Cezarienne ne peut pas consentir à rapeller ses troupes de Pologne, jusqu'à ce que le repos soit rétabli dans le Royaume, par une Paix générale entre toutes les Puissances engagées dans les guerres du Nord.

X. Quelques jours après, l'Archevêque de Gnesne Primat du Royaume, & fort attaché aux intérêts du Roi Auguste, (qui craint les résolutions d'une Diète générale, fit la proposition suivante au grand Conseil.

*Proposition
faite au
Grand Con-
seil par le
Primat de
Pologne.*

1. Qu'on renouvelât la Confederation de Sandomir, qui seroit jurée par tous les Senateurs & Députez de la Noblesse.

2. Qu'il ne falloit assembler aucune Diète générale qu'après la Paix qu'on fera avec la Suede.

3. Qu'on fasse une Députation au grand Maréchal de la Couronne, pour l'engager d'augmenter considerablement l'Armée de la Couronne.

4. Que